

**CONVENTION POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DE DESSERTE ELECTRIQUE
DU CHATEAU D'EAU AU LIEU-DIT LAMAZERE
A ESPIENS (47)**

Entre les soussignés :

La Commune d'ESPIENS, représentée par son Maire, Monsieur Serge LARROCHE, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du,

désignée ci-après par l'appellation : « la commune d'ESPIENS »,

Le Syndicat Départemental EAU47, représenté par sa Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC, dûment habilitée à cet effet par une décision de la Présidente en date du 11/09/2023,

désignée ci-après par l'appellation : « EAU 47 »,

Et

Le Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur la Commune d'ESPIENS et représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc CAUSSE, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020,

désigné ci-après par l'appellation : « TE47 ».

Il a été exposé ce qui suit :

EAU 47 exerce la compétence Eau et Assainissement sur la commune d'ESPIENS. A ce titre, il est maître d'ouvrage du projet de modernisation du château d'eau existant au lieu-dit LAMAZERE.

TE47 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur la commune d'ESPIENS. Conformément au Cahier des Charges de Concession signé avec ENEDIS le 22 juin 2018, TE47 est maître d'ouvrage des travaux de desserte électrique pour les projets de constructions sur cette commune.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article I — Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront financés et réalisés les ouvrages de distribution publique d'électricité alimentant le château d'eau de commune d'ESPIENS au lieu-dit LAMAZERE.

Article 2 - Description de l'opération de raccordement

L'opération de raccordement objet de la présente convention est décrite sur le schéma en Annexe 1. Le montant global des travaux projetés est transmis en Annexe 2.

Les principaux travaux à réaliser peuvent être décrits comme suit :

- Réalisation de 161 ml de génie civil
- Fourniture et déroulage de 167 ml de câble BT 3x150mm² + 1x70mm²
- Fourniture et pose d'un coffret réseau sur socle
- Travaux et prestations annexes nécessaires à la réalisation et à la mise en exploitation de l'opération.

TE47 réalisera l'ensemble des travaux décrits ci-dessus.

Article 3 — Montant global de l'opération de desserte électrique

Cette opération a fait l'objet d'une pré-étude chiffrée, à laquelle TE47 a appliqué un coefficient majorateur de 10% afin de permettre l'anticipation d'éventuels surcoûts de travaux.

Ainsi le coût global prévisionnel de l'opération de desserte électrique à réaliser par TE47 s'élève à **20 872,64 € HT, soit 24 792,39 € TTC**. Il se décompose ainsi :

Frais estimés d'étude préliminaire	0,00 € HT soit	0,00 € TTC
Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage... :	0,00 € HT soit	0,00 € TTC
Frais estimés d'étude d'exécution..... :	797,87 € HT soit	957,45 € TTC
Montant prévisionnel des travaux (devis révisé) :	17 019,15 € HT soit	20 422,98 € TTC
Majoration du coût des travaux (10%) :	1 781,70 € HT soit	2 138,04 € TTC

Frais de maîtrise d'œuvre interne.....: 1 077,93 € (non soumis à TVA)
Frais de maîtrise d'ouvrage: 195,99 € (non soumis à TVA)

Le coût de l'opération est susceptible d'évoluer et sera définitivement arrêté à son solde sur constatation par TE47 des quantités réellement mises en œuvre.

Article 4 — Contribution de TE47

TE47, en tant qu'autorité compétente pour la distribution publique d'électricité sur la commune d'ESPIENS et conformément à la convention de concession signée avec ENEDIS le 22 juin 2018, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il assumera l'ensemble des obligations nécessaires à la réalisation des ouvrages décrits dans l'article 2 et à leur mise en exploitation par le concessionnaire de la distribution d'électricité (ENEDIS).

Cette desserte sera réalisée sous le régime de l'équipement public nécessaire pour délivrer une puissance électrique inférieure à 36kVA.

Conformément à la délibération de son comité syndical, TE47 apportera au projet une contribution financière égale au coût global hors taxes prévisionnel de l'opération indiqué dans l'article 3, diminué de la participation du pétitionnaire, à savoir **18 310,64 €**.

Article 5 — Contribution de la commune d'ESPIENS

Par l'exercice de sa compétence Eau et Assainissement sur le territoire communal, et en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, EAU 47 se substitue à la commune d'ESPIENS et s'engage à régler directement à TE47, une participation financière au coût de l'opération.

TE47 transmettra à EAU 47, un ordre de paiement d'un **montant estimé à 2562,00 €** et calculé comme suit :

<i>Longueur de l'extension à réaliser</i>	<i>Assiette de participation à la desserte</i>	<i>Tarif de participation au mètre linéaire</i>	<i>Montant de la participation à la desserte</i>
161 mètres linéaires	61 mètres linéaires	42,00 €	61 x 42 = 2562,00 €



Avant le lancement des travaux, TE 47 transmettra à EAU 47, un ordre de paiement pour le règlement d'une participation de 2 562,00 € équivalent à 100% de la participation totale forfaitaire calculée.

Article 6 — TVA

TE47 récupèrera la TVA sur l'ensemble des coûts de l'opération indiqués à l'article 3, hors coûts de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Article 7 — Responsabilités

Tous les travaux exécutés dans le cadre de la présente convention le sont sous l'entière et seule responsabilité TE47.

TE47 ne réalisera les travaux qu'après avoir reçu le paiement des sommes prévues à l'article 5.

En aucun cas, la responsabilité de TE47 ne pourra être retenue du fait du défaut ou du retard dus au versement de cette contribution.

Article 8 — Fin de la convention

Une régularisation des montants définitifs dus par les différentes parties sera effectuée suite à l'établissement du décompte définitif de l'opération.

Après réception de l'ensemble des travaux décrits à l'article 2, la présente convention prendra fin avec la validation de la participation financière définitive de chacune des parties.

Article 9 - Frais de timbre et d'enregistrement

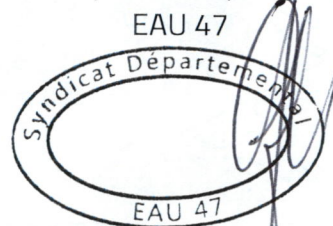
La présente de convention est dispensée des frais de timbre et d'enregistrement. Les droits éventuels d'enregistrement et de timbre seront à la charge de celle des Parties qui aura motivé leur perception.

Fait à Agen, en 4 exemplaires originaux, le

Pour la Commune
d'ESPIENS

Le Maire
Serge LARROCHE

Pour le Syndicat Départemental

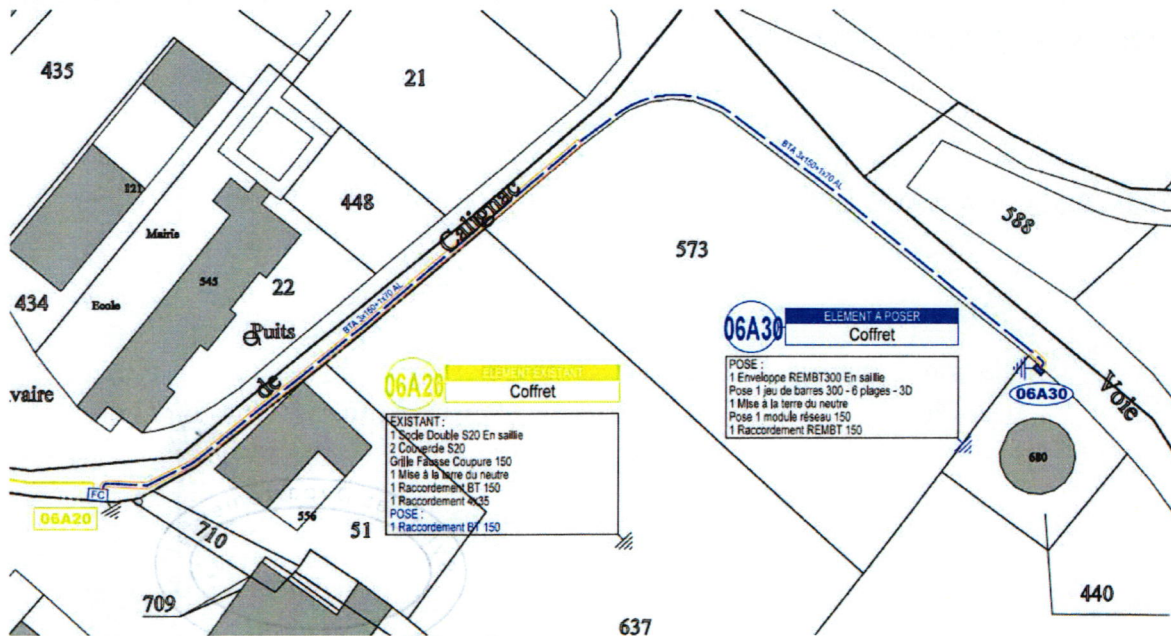


La Présidente
Geneviève LE LANNIC

Pour Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

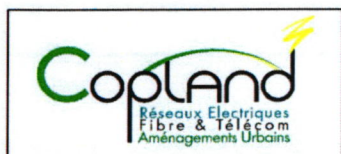
Le Président
Jean-Marc CAUSSE

ANNEXE 1
Plan du réseau de distribution électrique projeté



ANNEXE 2

Estimation financière de l'opération



Marche : **LOT 3 - 2023**
 Programme : **2023 - DESSERTES NOUVELLES**
 Commune de : **ESPIENS**
 Affaire : **EXPUB - LAMAZERE**
 N° d'affaire : **470902201-EXPUB01**
 N° OS Travaux : **ER-EP-03-23024-2**
 Date du Décompte : **12-avr-23**

DECOMPTE TRAVAUX

RECAPITULATIF

Montants Bordereau HT			
Travaux :	11 836,26 €	Fournitures :	4 204,41 €
Montant Total Général HT (2)			
16 040,67 €			
Montant Hors Bordereau HT (1)			
0,00 €			
Montant Général HT (1+2)			
16 040,67 €			

08/06/2023

TERRITOIRE D'ENERGIE - LOT-ET-GARONNE	
Marche :	LOT 3 - 2023
Programme :	2023 - DESSERTES NOUVELLES
Commune de :	ESPIENS
Affaire :	EXPUB - LAMAZERE
N° d'affaire :	470902201-EXPUB01
N° OS Etude Exécution :	ER-EP-03-23024-2
Date du Décompte :	12-avr-23
<u>RECAPITULATIF EN EURO</u>	
	Montant H.T
10 : ETUDES ET DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES	96,36
20 : SUPPORTS BETON	0,00
30 : RESEAUX ET BRANCHEMENTS AERIENS	77,00
40 : RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE : POSTE DE TRANSFORMATION ARMOIRES HTA ET DIVERS	990,00
50 : TRAVAUX DE GENIE CIVIL	10 471,90
60 : RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE : RACCORDEMENTS SOUTERRAINS	201,00
70 : FOURNITURE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATIONS	4 204,41
80 : ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE - ECLAIRAGE DE STADES	0,00
90 - 91 - 92 : FOURNITURE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE	0,00
HB : PRESTATION HORS BORDEREAU (1)	0,00
MONTANT TOTAL BORDEREAU	16 040,67
Montant Total Travaux	11 836,26
Montant Total Fournitures	4 204,41
MONTANT GENERAL BORDEREAU (2)	16 040,67
MONTANT GENERAL (1 +2)	16 040,67

MODELE 2022 - Facturation - Export - LOT 3 - V6

Bordereau des prix unitaires - LOT3
Travaux d'Electrification, d'Eclairage Public et de Réseaux de Télécommunications

08/06/2023

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES					
Code Article	Désignation	Unité	Quantité	Prix (HT)	Montant (HT)
CHAPITRE 10 : ETUDES ET DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES					
LEVE TOPOGRAPHIQUE, RECALAGE DES RESEAUX EXISTANTS, PLANS DE RECOLEMENT, ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES					
Articles 10 024 à 10 031 : Les coordonnées de localisation sont celles de la génératrice supérieure de l'ouvrage dans le cas d'un ouvrage souterrain, et de la génératrice inférieure dans le cas d'un ouvrage aérien. Les réseaux souterrains devront être levés en tranchée ouverte. Le nombre de points géoréférencés devra être suffisant pour assurer la classe de précision A, soit une incertitude maximale de localisation inférieure ou égale à 50 cm en tant qu'ouvrage flexible.					
10 025	Récolement pour réseau de distribution public d'électricité souterrain : Avec report à l'échelle des réseaux et branchements, supports, coffrets et tous les éléments relatifs au réseau de distribution d'électricité sur levé topographique à l'échelle 1/200. Le plan de récolement doit être conforme aux normes cartographiques du concessionnaire en vigueur et aux prescriptions énoncées à l'article 6.3.2 du CCTP. Ce prix rémunère la remise des documents listés à l'article 6.4.1. du CCTP. Les réseaux, supports, coffrets, boîtes souterraines et tous les éléments matérialisés sur le plan doivent être géoréférencés en classe A conformément à la Réglementation Anti-Endommagement en vigueur. Article à décompter en supplément du levé topographique. Article à décompter au linéaire de réseau récolé (mesuré sur plan).	le ml	160,6	0,60	96,36
sous total 10. Etudes et dossiers des ouvrages exécutés					96,36
CHAPITRE 20 : SUPPORTS BETON					
sous total 20. Supports béton					0,00
CHAPITRE 30 : RESEAUX ET BRANCHEMENTS AERIENS					
MISE A LA TERRE					
30 201	Mise à la terre du conducteur neutre dans une grille de raccordement, mesure de résistivité des sols, raccordements et fournitures comprises.	l'unité	1	77,00	77,00
sous total 30. Réseaux et branchements aériens					77,00
CHAPITRE 40 : RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE : POSTE DE TRANSFORMATION ARMOIRES HTA ET DIVERS					
POSTES					
DIVERS					
40 301	Confection d'un escalier réalisé dans les règles de l'art, finitions comprises	la marche (20x20x50 en cm)	18	55,00	990,00
sous total 40. Réseaux de distribution électrique: poste de transformation, armoires HTA et divers					990,00
CHAPITRE 50 : TRAVAUX DE GENIE CIVIL					

08/08/2023					
<p>Articles 50 001 à 50 026 et 50 030 à 50 044 :</p> <p>La réalisation d'une tranchée et de toute ouverture de génie civil est toutes sujétions comprises et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de mise en chantier, - le sciage préalable des revêtements bitumineux de chaque côté de la tranchée - l'ouverture de la tranchée dans tout type de terrain de largeur de 0,30m et de profondeur minimum de 0,80m sous trottoir ou terrain vierge et de 1,00m sous chaussée, pour couverture minimum de réseaux de respectivement 0,60m, et 0,80m; - l'évacuation des déblais inutilisés dans les centres de retraitement appropriés, - la pose du sablage en fond de fouille sur 0,10m, puis jusqu'à 0,10m au dessus de la génératrice supérieure des réseaux mis en oeuvre - la fourniture et la pose du grillage avertisseur pour chaque réseau mis en oeuvre, - tous dispositifs de sécurité assurant les accès ou circulation (barrière, balisage, signalisation, passerelles d'accès, mise en place de feux de signalisation provisoires...), - le réglage du fond de la fouille, l'épuisement des eaux, l'étayages et le blindage des fouilles - le maintien de la continuité des écoulements et des canalisations publiques ou privées avec pompage si nécessaire, - le remblaiement des tranchées et leur compactage par couche de 0,20m de matériaux remblayés selon les prescriptions du gestionnaire de voirie ou du maître d'oeuvre - les réfections provisoires et définitives (conformes au revêtement initial), les réfections de couches de roulement seront reprises 0,10m de part et d'autre de la tranchée remblayée - la fourniture et la mise en place des panneaux d'informations agréés par TE 47 relatifs au chantier, <p>Sont comprises toutes les interventions de sous-oeuvre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dépose et la repose des bordures de trottoir, bornes, panneaux de signalisation, - le percement de mur ou contournement d'obstacle, - le rétablissement des signaux peinture sur voirie ou trottoir. <p>Les prix 50 001 à 50 054 sont valables quel que soit l'encombrement du sous-sol pour toutes les communes du département.</p>					
REALISATION DE TRANCHEES					
50 001	Réalisation d'une tranchée de largeur 0,30m en terrain vierge Tranchée pour passage de 1 câble BT + éventuellement 1 câble EP sous fourreau ou passage en tranchée d'un seul réseau (BT, HTA, EP ou télécommunication)	le ml	3,6	23,00	82,80
50 005	Réalisation d'une tranchée de largeur 0,30m sous accotement ou trottoir non revêtu et longitudinalement à la chaussée à une distance inférieure à 1m du bord Tranchée en bord de route sous accotement enherbé, trottoirs non revêtus, ou en zone d'aménagement ou lotissement neuf dès lors que le remblaiement en graves est rendu nécessaire. Tranchée pour passage de 1 câble BT + éventuellement 1 câble EP sous fourreau ou passage en tranchée d'un seul réseau (BT, HTA, EP ou télécommunication)	le ml	83	37,00	3 071,00
50043-a	Réalisation d'une tranchée de largeur 0,30m sous chaussée légère Tranchée revêtue d'un enduit bitumineux type tricouche. Tranchée pour passage de 1 câble BT + éventuellement 1 câble EP sous fourreau ou passage en tranchée d'un seul réseau (BT, HTA, EP ou télécommunication)	le ml	74	68,80	5 091,20
50 069	Fourniture et mise en oeuvre de Grave ciment dosage de ciment à valider par le gestionnaire de voirie, conforme à la norme NF P 98 116, toutes suggestions de mise en oeuvre comprise - sur demande expresse du Maître d'Œuvre	le m3	4,5	195,00	877,50
FOURNITURE ET POSE DE FOURREAUX TPC EN TRANCHEE OUVERTE					
50 205	Fourniture et pose de fourreaux TPC rouge diamètre 110 mm y compris les emboîtements ou les manchonnages, et obturations éventuelles (mousse ou plâtre).	le ml	85	4,20	357,00
DEROULAGE DE CABLES					
50 401	Déroulage d'un câble HTA ou BT dans une tranchée ouverte ou dans un fourreau posé dans le cadre du chantier	le ml	167	4,50	751,50
DIVERS					
<p>Marquage-piquetage des réseaux existants situés dans l'emprise du projet</p> <p>Conformément à la réglementation anti-endommagement des réseaux enterrés, comme précisé à l'article 6.2 du CCTP, la prestation de marquage-piquetage est confiée à l'entreprise de travaux. A partir des récépissés des DT et des DICT, ainsi que des résultats des éventuelles Investigations Complémentaires (I.C.), l'entreprise réalise le marquage-piquetage pour le compte du responsable du projet pendant la période de préparation des travaux. Ce marquage-piquetage des réseaux sera réalisé conformément aux prescriptions de l'annexe E p27 à 33 du Guide Technique fascicule N°3, notamment en matière de codes couleur et de dispositifs de marquage [grille du code couleur].</p> <p>Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les ouvrages ou tronçons d'ouvrages [réseau principal et branchements] et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.</p>					
50 609	Marquage-piquetage des réseaux existants situés dans l'emprise d'un projet (projet d'emprise supérieure à 10m)	le ml	180,6	1,50	240,90
<p>Cette prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le tracé de tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 m en planimétrie de la zone d'intervention des travaux. • le maintien pendant toute la durée du chantier - le tracé de l'ouvrage et, le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière. • la réalisation d'un compte-rendu obligatoirement remis au maître d'ouvrage comme prévu à l'article 6.2 du CCTP. A cette occasion les éventuels marquage-piquetage réalisés par les exploitants seront intégrés et maintenus par l'entreprise de travaux. <p>Prestation rémunérée au linéaire d'emprise du chantier (linéaire mesuré sur plan avec bande de 2m de part et d'autre).</p>					

08/09/2023					
sous total 50. Travaux de génie civil					10 471,90
CHAPITRE 60 : RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE : RACCORDEMENTS SOUTERRAINS					
BOITES DE RACCORDEMENTS SOUTERRAINES					
Articles 60 100 à 60 106 : Ces articles comprennent la fouille ou sur-largeur sur tranchée existante pour la recherche et le dégagement nécessaire à la préparation des câbles à raccorder, l'épuisement des eaux souterraines, l'étayage des fouilles, le remblayage provisoire si nécessaire, le remblayage définitif, le compactage, et la réfection définitive s'il y a lieu, et évacuation en décharge des déblais excédentaires.					
60 109	Raccordement et repérage d'un câble BT souterrain au tableau d'un poste, d'une grille de raccordement. Câble > ou = 50mm ²	par câble	2	53,00	106,00
60 111	Pose de socle simple ou double avec le coffret BT associé, y compris les fourreaux et le calage au béton	l'unité	1	65,00	65,00
60 119	Equipement complet (fixation support de plages et modules de raccordement d'un coffret de raccordement modulaire basse tension (RMBT) 6 plages	l'unité	1	30,00	30,00
sous total 60. Réseaux de distribution électrique : raccords souterrains					201,00
CHAPITRE 70 : FOURNITURE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATIONS					
DISTRIBUTION ELECTRIQUE : CONDUCTEURS ELECTRIQUES					
70044-a	Souterrain BT 3 X 150 mm ² + 1 X 70 mm ²	le ml	167	23,23	3 879,41
DISTRIBUTION ELECTRIQUE : RACCORDEMENTS MODULAIRES BASSE TENSION (RMBT)					
Enveloppes vides					
70 201	BORNE S20 RMBT + Socle ou réhausse	l'unité	1	165,00	165,00
Supports (jeu de barres)					
70 210	SUPPORT 6 PLAGES INTERCHANGEABLE	l'unité	1	85,00	85,00
Modules de raccordement					
70 221	Module de raccordement direct de câble 50 à 150mm ² - interchangeable	le jeu	1	75,00	75,00
sous total 70. Fourniture distribution électrique : conducteurs - transfo. - coffrets - grilles					4 204,41
CHAPITRE 80 : ECLAIRAGE PUBLIC / SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE / ECLAIRAGE DE STADES					
sous total 80. Eclairage Public / Signalisation Lumineuse Tricolore / Eclairages Stades					0,00
CHAPITRES 90-91-92 : FOURNITURE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE					
sous total 90 - 91 - 92 : Fournitures Eclairage et Signalisation Lumineuse Tricolore					0,00
HORS BORDEREAU : PRESTATIONS HORS BORDEREAU					
HBER1	Détail des prestation réalisée : Empierrement en Matériaux calcaire Ø/100 d'une plateforme d'accès au poste de DP BOISSOU	le forfait	1	0,00	0,00
sous total Prestations Hors Bords					0,00